

Aujourd'hui onze juillet mil huit cent soixante neuf, Maire de la commune de Combiers canton de Lavallette département de la Charente, nous étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la Mairie à l'effet de présider le conseil municipal de cette commune; lequel a été convoqué par nous par lettres cachetées et remises à domicile dans les délais prescrits par la loi annonçant que la réunion qui devait avoir lieu ce jourd'hui à midi était déclinée a donné son avis sur les plans et tracés du Chemin Vicinal n° 1. de Combiers aux grandes.

Etant arrivé à l'heure de midi en la Salle de la Mairie et après avoir attendu jusqu'à une heure du soir, il ne s'est présenté que Messieurs Badier Jean, Fontan Charles, Binard Pierre, Chervin Jean et Dutey Jean. Ce nombre étant insuffisant pour délibérer nous avons levé la séance et nous en avons écrit le procès verbal le jour, mois et an susdits.

Maire de Combiers

F. Desgrange